

Titulaires présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur ELIN Laurent, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame BOUREL MéliSSandre, Monsieur PURKART Geoffroy, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Monsieur GUERIN Benoît, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur RICOUL Gildas, Monsieur DREUILLAUD Paul, Madame GAYAUD Séverine, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice, Monsieur DUBOIS Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame PHILLODEAU Jocelyne, Monsieur LAMANT Teddy, Madame BELLANGER Josiane qui a donné pouvoir à Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Madame VALLEE Ginette.

Secrétaire : Madame KERGREIS Emilie

Convocation le : 9 avril 2021.

Séance en visio retransmise sur Facebook.

Affichée au siège de la C.C.S.E. le 20 avril 2021



FIXATION DES TARIFS CONCERNANT L'ANIMATION JEUNESSE (AJSH ET ALSH PRE-ADOS) A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Le service Animation Jeunesse et Prévention de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire organise des activités tout au long de l'année.

Je vous propose de fixer les nouveaux tarifs communautaires indiqués dans les tableaux ci-dessous :

STAGES

Les tarifs « stages » sont établis de manière forfaitaire pour la durée totale du stage, quel que soit le nombre de séances ou la durée des séances.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX FORFAITAIRES	
	CCSE	Hors CCSE
0 à 270	16,3 €	22,1 €
271 à 534	18,9 €	24,6 €
535 à 796	21,2 €	27,0 €
797 à 1056	23,6 €	29,4 €
1057 à 1319	26,0 €	31,8 €
1320 à 1582	28,3 €	34,1 €
1583 et +	30,5 €	36,3 €

ATELIERS

Les tarifs « Ateliers » sont établis de manière forfaitaire pour la durée de l'atelier, quel que soit le nombre de séances ou la durée des séances.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX FORFAITAIRES	
	CCSE	Hors CCSE
0 à 270	47,3 €	53,1 €
271 à 534	53,2 €	58,9 €
535 à 796	59,1 €	64,8 €
797 à 1056	65,0 €	70,7 €
1057 à 1319	71,4 €	77,2 €
1320 à 1582	77,0 €	82,7 €
1583 et +	83,1 €	88,9 €

ACTIVITES & SORTIES

Les tarifs « activités » sont établis à l'acte. Selon le prix de revient, trois niveaux de tarifs seront appliqués.

NIVEAU DES PRESTATIONS	PRIX A L'ACTE	
	CCSE	Hors CCSE
TARIF 1		
(piscine, musée, planétarium, expositions, visites, activités manuelles...)	3,0 €	4,1 €
TARIF 2		
(patinoire, skate parc, laser game, bowling, cirque, parcs animaliers, petits parcs de loisirs de proximité, autres activités sportives non citées dans le tarif 3, cinéma...),	5,1 €	7,3 €
TARIF 3		
(concerts, café théâtre, grands parcs de loisirs, équitation, escalade, sports mécaniques, autres sports extrêmes, journée bivouac, déplacements en train)	9,5 €	13,8 €

SALLES DE REPETITIONS

Mise à disposition d'un local de répétition et de matériel de sonorisation pour des musiciens amateurs.

TYPE DE PRESTATIONS	Groupes de musiciens composés majoritairement de personnes âgées de moins de 25 ans		Groupes de musiciens composés majoritairement de personnes âgées de 25 ans et plus	
	CCSE	Hors CCSE	CCSE	Hors CCSE
Mise à disposition d'une salle de répétition et de matériel - séance de 2h30	3,8 €	5,4 €	7,5 €	10,7 €
Mise à disposition d'une salle de répétition et de matériel - forfait annuel pour 1 séance par semaine de 2h30	117,9 €	171,5 €	235,8 €	289,4 €
Versement d'une caution (1 caution par groupe de musicien)	60,00 €			

AUTRES TARIFS

TYPE DE PRESTATIONS	prix unitaire CCSE	prix unitaire Hors CCSE
ENTREE SPECTACLE	5,4 €	
REPAS	3,2 €	4,2 €
BOISSONS PETIT VERRE	0,3 €	
BOISSONS GRAND VERRE	1,1 €	
SUCRERIES petit sachet	0,2 €	
SUCRERIES grand sachet	1,0 €	
PART GATEAU	1,0 €	
CARTE PASS	7,0 €	

La **CARTE PASS** comprend l'accès à la Maison des Jeunes et services gratuits (multimédias, jeux, animation de rue) Elle est valable pour l'année scolaire.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adopté à l'unanimité

AR-Préfecture

044-244400586-20210419-1271-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 19-04-2021

Publication le : 19-04-2021

Le Président



Yannick MOREZ